

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°82 - Avril 2013

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité- ex-MNE)
23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : www.nord-palestine.org Bulletin : JPC@nord-palestine.org

Edito :

Un printemps de soutien au peuple palestinien

C'est une activité extrêmement dense de soutien au peuple au peuple palestinien qui est en préparation pour le mois de mai, après des rencontres d'avril qui ont marqué plusieurs villes de la Région Nord-Pas de Calais, où l'AFPS Nord-Pas de Calais a fait la preuve de sa capacité à être une des références régionales. L'AFPS Nord-Pas de Calais sera résolument offensive concernant la Palestine dès le 1^{er} mai où elle appelle à déployer le drapeau palestinien, dans les manifestations et sera présente au Salon d'Arras dont elle est un des partenaires.

En appui au mouvement des prisonniers politiques, elle sera présente, tant au Salon du Livre d'Arras, qu'à la fête de l'« Humain d'abord », à Avion, où l'Ambassadeur de Palestine en France est invité, avec la volonté de multiplier les parrainages de prisonniers et de contribuer à mettre un terme à la détention administrative qui soumet les Palestiniens à l'arbitraire de l'occupant.

Ce combat a été popularisé dès janvier lors des rencontres avec Shawan Jabarin, il est appelé à se poursuivre. Il est indispensable : si dans sa réponse au député Jean-Jacques Candelier, qui relayait les actions de soutien aux prisonniers, le ministre Fabius indique bien des interventions sur le sort des prisonniers, il se garde bien de condamner cette détention contraire aux conventions de Genève. Des initiatives unitaires régionales seront développées dans les prochains mois sur cette question.

L'AFPS Nord-Pas de Calais appelle aux actions de boycott de l'Eurofoot des moins de 21 ans en Israël. Vous pouvez signer la pétition, rejoindre nos distributions de tracts aux abords du Grand Stade. Déjà autour de Mahmoud Sarsak nous nous étions mobilisés contre le tournoi de la honte. L'AFPS Nord-Pas de Calais est décidée à poursuivre le combat.

Nous aurons à débattre de cette orientation lors de notre prochaine Assemblée Générale et dans la préparation du congrès national de l'Association. Le boycott/Désinvestissement/Sanctions dans lequel nous sommes partie prenante depuis plus de quatre ans sera de nouveau débattu, confirmé, amélioré, en vue d'être toujours mieux à même de contribuer à faire reculer, non pas seuls, mais le plus nombreux possible l'apartheid israélien. **Là encore l'AFPS Nord-Pas de Calais a sa contribution spécifique avec la place tenue par ses intervention sur les groupes Orange et Veolia complices de la colonisation, et toujours la banque Dexia**

Jean-François LAROSIERE, Président de l'AFPS Nord – Pas-de-Calais

Rencontre du 25 mars 2013 - Libérer la Palestine

C'est une rencontre d'une exceptionnelle qualité et de grande portée qui s'est tenue le jeudi 21 mars, à l'Espace Marx à Hellemmes avec la participation de Claude Léostic, Présidente de la Plate-forme des ONG sur la Palestine et Roland Weyl, Vice-président de la Fédération internationale des juristes démocrates, concernant le soutien à la Résistance palestinienne.



Les « flottilles de la Liberté » destinées à contribuer à briser le blocus de Gaza, comme le procès devant le tribunal d'instance de Paris afin de récupérer le « Dignité/Al Karama » piraté par la marine de guerre israélienne dans les eaux internationales et toujours retenu, ont été évoqués. Ainsi qu'un Procureur de la République appuyant les avocats de l'État israélien dans une prétention à sauver sa « sécurité » dans les eaux internationales.

Ainsi qu'un Procureur de la République appuyant les avocats de l'État israélien dans une prétention à sauver sa « sécurité » dans les eaux internationales.

« Il n'y a pas de souveraineté nationale en haute mer ! » et cela vaut pour Israël comme pour tout autre Etat. Plus fondamentalement, Claude Léostic et Roland Weyl se sont placés du point de vue du soutien à la Résistance palestinienne : **« La Palestine est une » a indiqué d'emblée Claude Léostic.** Référence a été faite à la **Charte des Nations Unies qui affirme le pouvoir des peuples et leur respect.** Le blocus de Gaza est une violation de l'article 2-4 de la charte portant sur l'abstention « de recourir à la menace ou à l'emploi de la force (...) contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat ». Non sans débat.

Une place toute particulière a été donnée au **Boycott/Désinvestissement/Sanctions contre Israël**, dont Roland Weyl a indiqué le caractère juridiquement fondé. La visibilité de la solidarité avec le peuple palestinien, comme l'élargissement de celle-ci, dans laquelle le mouvement syndical affirme une mobilisation nouvelle aux côtés des associations, ont donné lieu à des échanges intenses.

Le 5 avril 2013, à la MEP de Lille :

« Ensemble pour la Palestine » avec Brahim Senouci

organisée par l'AFPS 59/62, la Communauté palestinienne du Nord, Palmed-Europe et le CBSP

Le tribunal Russell a mis Israël sur le banc des accusés

Plus de 100 personnes ont participé à la soirée organisée à Lille par un collectif d'associations, de syndicats et de formations politiques marquant leur volonté d'être «ensemble pour la Palestine ». Elle a commencé par des rencontres autour des stands et s'est terminée par un couscous préparé par le CBSP et des chants palestiniens.

Après la projection du film « Le soir de la Palestine » montrant l'ampleur des destructions et du massacre perpétrés par les occupants israéliens, la première partie de la soirée a été consacrée au **Tribunal Russell sur la Palestine sur la base de l'intervention de Brahim Senouci, qui en est une des chevilles ouvrières du côté français.**

Après Barcelone, Londres, Le Cap et New York la dernière session de ce tribunal s'est tenue à Bruxelles les 16 et 17 mars dernier. Il a été fondé en 2009 par nombre de citoyens qui voulaient traduire Israël et les Etats, organisations internationales et grandes entreprises qui en sont complices pour les violations permanentes des Droits de l'Homme en Israël et en Palestine. Ainsi que révéler la non-conformité d'Israël avec les lois internationales.

A la session du Cap, Israël est condamné pour mise en place d'un apartheid envers le peuple palestinien avec des actes systématiques et un système légal de différenciation qui conduisent à ce que cet Etat tombe sous le coup de la loi internationale. Articulé avec cet apartheid qui instaure une

suprématie juive sur le reste de la population israélienne se crée un « sociocide » qui vise à l'effacement de la présence palestinienne sur la terre de Palestine. La politique israélienne vise à rendre impossible un Etat palestinien.

D'une discussion extrêmement riche l'on retiendra ce qui fut dit concernant la résistance palestinienne. Non seulement le peuple palestinien est victime de crimes contre l'humanité mais c'est aussi un peuple qui résiste. « La résistance, c'est un droit et face à l'oppression, c'est un devoir ». Toutes les formes de résistance sont sollicitées et légitimes. L'appel au Boycott/Désinvestissement/Sanctions est rappelé, à propos des complicités de Veolia ou Dexia avec la colonisation, mais c'est aussi à un **boycott de Teva** qu'il est fait appel.

La partie rencontre politique s'est terminée par une mobilisation concernant les prisonniers. Brahim Senouci a d'abord rappelé **l'appel pour la libération de Marwan Barghouti à la session de clôture de Bruxelles**, où l'épouse de celui-ci, avocate, était présente. **Jean-François Larosière de l'AFPS Nord – Pas de Calais a de son côté appelé à participer aux initiatives régionales à Dunkerque, Douai, Roubaix et Villeneuve d'Ascq de rencontres avec Mahmoud Sarsak, footballeur libéré de la prison israélienne après plus de cent jours de grève de la faim dans la perspective du boycott du championnat de football des moins de 21 ans en Israël.**

Appel a été fait au parrainage des prisonniers palestiniens.

Compte-rendu du CA de l'AFPS 59/62 samedi 20 avril 2013

Présents : Mireille, Jean-François, Sihem, Bernadette, Béatrice, Jean-Pierre, François, Marie-Elise.

○ **Rapport d'orientation**

Il ne comporte ni références historiques, ni perspectives. Jean-François Marie-Elise détaillent un certain nombre de remarques, Jean-François va les mettre en page et les soumettre au CA.

Cependant, compte tenu de l'étendu des amendements que nous jugeons nécessaires, nous suggérons une réécriture complète du rapport.

○ **Rapport d'activités**

Aucune de nos actions en lien avec Gaza n'est mentionnée, comme sur le site du national d'ailleurs. Concernant BDS, rien de ce que nous avons entrepris s'agissant de Dexia n'est repris.

○ **Point des actions entreprises**

- Action BDS Euro Espoirs Israël le 14/04, métro 4 cantons

Des tracts ont été distribués et une cinquantaine de signatures récoltés pour l'appel au boycott. L'action a été menée par des membres AFPS, JC, et le Spartak de Lille.

- Mahmoud Sarsak a été accueilli à Villeneuve d'Ascq où il a participé à un match organisé avec le Spartak de Lille à la salle Vendémiaire et avec l'aide de Mohamed Salem. Il s'est également rendu à Douai où l'AFPS a organisé une réception officielle avec l'adjointe au maire et l'adjoint aux sports. C'est Mireille, Jean-François et Amar qui se sont chargés de l'organisation.

○ **Agenda**

- **Le 26/04**, action BDS Euro Espoirs 2013 Israël prévue à 19h15 à 4 Cantons

- **Le 01/05**, salon du livre « les colères du présent » à Arras (à centrer sur les prisonniers)

Jean-François et Fatima installeront le stand. Sihem, Mireille et Béatrice participeront à la manif à Lille avec le cortège Palestine et iront à Arras l'après-midi (prévoir les tracts).

- **Le 08/05**, rassemblement organisé par Intal et auquel nous sommes associés, à Bruxelles à l'occasion de l'AG de Dexia. D'après les recherches effectuées par Intal, les colonies entourant Naplouse sont toujours en partie financées par Dexia dont l'Etat français est actionnaire par l'intermédiaire de la caisse des dépôts (cf Le Monde du 05/04).

- **Le 08 et 09/05**, à Avion, Fête de « Liberté 62 » avec stand AFPS

L'ambassadeur de Palestine sera peut-être présent. Il faudra centrer notre participation sur l'Euro Espoirs en Israël et sur les prisonniers palestiniens (Banderole « Blocus de Gaza »).

- **Le 11/05** : action BDS à Liège devant le siège de la société israélienne CAL-LACHS qui importe des fleurs des colonies israéliennes.

- **Le 18/05** : assemblée générale de l'AFPS 59/62
- **A prévoir** : Rencontre avec Sandrine Mansour en octobre Espace Marx
Réunion sur la détention administrative avec Jean-Jacques Candelier et Marc Dolez (députés qui parrainent des prisonniers) à la faculté de droit de l'Université d'Artois. Elle se déroulerait dans le cadre des associations membres de la Plate-forme. Une réunion populaire à Aubry compléterait cette mobilisation pour les prisonniers.

Prochain CA le 11/05 avec pour ordre du jour la préparation de l'AG.

Un 1^{er} mai de solidarité avec le peuple palestinien

Rassemblement de lutte des travailleurs en France, le 1^{er} mai est aussi un rassemblement solidaire des peuples du monde, pour les droits et les libertés. **L'Association France Palestine Nord Pas de Calais s'associe aux manifestations syndicales de 2013 au titre de la solidarité internationale. Le drapeau palestinien y symbolisera le soutien populaire porté au peuple palestinien.**

Après une nouvelle agression criminelle contre Gaza ce Territoire poursuit sa résistance à l'occupation israélienne. Le blocus criminel se poursuit, la colonisation est menée à marche forcée et l'expulsion s'accélère, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La répression frappe la résistance populaire. Près de 5000 prisonniers sont entassés dans les prisons où se poursuivent des grèves de la faim. **Il faut en finir avec l'impunité.**

Des sanctions s'imposent contre Israël Etat criminel. Le tribunal Russell sur la Palestine, l'a condamné pour crime d'apartheid. Ne laissons pas disparaître le peuple palestinien comme Israël l'exécute actuellement. Exigeons l'application de ses droits nationaux. Poursuivons notre combat de boycott/désinvestissement/sanctions contre Israël. Les grands groupes capitalistes comme Veolia, Dexia ou Orange, complices de la colonisation, doivent être dénoncés et boycottés.

Portons ce 1^{er} mai une exigence immédiate, pour des raisons humanitaires et politiques pour la vie d'un peuple : levée immédiate du blocus de Gaza.

Salah Hamouri, jeune franco-palestinien, a symbolisé toute l'oppression qui frappe le peuple palestinien. Innocent, il fut enfermé 7 ans en prison après avoir été jugé par un tribunal militaire israélien en Cisjordanie occupée, et condamné en toute illégitimité. **Il fut à plusieurs reprises l'invité d'honneur du Salon du livre de littérature populaire et de critique sociale d'Arras. Grâce à la mobilisation de tous, enfin libre, il est venu dans le Nord-Pas de Calais populariser le parrainage des prisonniers palestiniens.**

Manifestons concrètement notre solidarité avec ces victimes de l'oppression israélienne sur la Palestine par nos courriers réguliers vers les prisons de l'occupant. Faisons entrer la voix de la Liberté.

Pour la manifestation : rendez-vous à Lille à 10 h 30 Porte des Postes

derrière la banderole de l'AFPS Nord-Pas de Calais, avec le drapeau palestinien

Pour le salon du livre à Arras

**retrouvez le stand de l'AFPS Nord-Pas de Calais de 10 à 17 h dans le village associatif
Place du théâtre : vous pourrez y parrainer un prisonnier palestinien.**

Comme à la fête de l'“Humanité”, où l'AFPS nationale est présente, l'AFPS Nord - Pas de Calais aura un stand à la fête de l'“Humain d'abord”, dans le Pas-de-Calais, les 8 et 9 mai, comme d'autres organisations de soutien au peuple palestinien, et en présence de l'Ambassadeur de Palestine en France.

Cela ne signifie en rien notre adhésion à un “front de gauche” auquel notre association n'a pas vocation à adhérer, ni même à soutenir. Par contre nous nous félicitons que les organisateurs de cette fête permettent à l'AFPS Nord - Pas de Calais de s'adresser aux participants et de faire connaître le point de vue de l'association. JFL

Les Palestiniens de Syrie réfugiés au Liban

Jacqueline et Yves Quétin, adhérents de l'AFPS 59-62, rentrent d'un voyage au Liban

Envoyés par AFRAN-SAUREL (Solidarité Najdeh) début mars 2013, nous avons pu recueillir de nombreuses informations sur la situation très tendue au Liban, en particulier pour les Palestiniens qui vivent dans les camps surpeuplés et qui doivent accueillir leurs frères qui ont tout abandonné en Syrie à la suite du bombardement du camp de Yarmouk dans la banlieue de Damas. Ce camp, le plus important centre pour les Palestiniens réfugiés en Syrie, a vu le jour en 1957 ; il est devenu aujourd'hui un grand quartier urbain où habitaient jusqu'à 400 000 habitants.

On évalue le nombre de Syriens arrivés au Liban autour de 300 000 à 1 million ! Il en arrive tous les jours. Les Syriens non-palestiniens peuvent entrer librement et travailler. Comme ils n'ont souvent plus rien et qu'il leur faut trouver un travail à tout prix, ils acceptent n'importe quoi. On nous cite l'exemple de grands magasins qui ont licencié leur personnel libanais pour embaucher des Syriens à moindre coût. Imaginez les conséquences pour la paix au Liban !

Les réfugiés palestiniens de Syrie doivent posséder un visa de sortie de Syrie délivré par les services de sécurité syriens et un visa d'entrée au Liban. Le prix du visa de sortie de Syrie et d'entrée au Liban était de 50\$, y compris pour chaque enfant. A leur arrivée sur le territoire libanais, les réfugiés palestiniens sont orientés vers différents lieux possibles en fonction des relations qu'ils peuvent avoir. Ils doivent ensuite s'adresser au commissariat de police du lieu où ils élisent domicile. Là, on leur donne un visa de 7 jours. Les ONG ont réussi à négocier le prix du visa pour le ramener à 15\$ au lieu des 50\$ du début du mouvement de migration. Ils doivent donc verser à chaque demande 15\$ par personne (dont les enfants). Ces visas sont renouvelés pour 7 jours au bout de 7 jours, puis pour 30 jours et ensuite pour 3 mois. Et à chaque fois, ils doivent payer 15\$ par personne ! A l'entrée, il y a une rétention des passeports.

La responsable de Najdeh a noté qu'au 20 février, 8 850 familles palestiniennes avaient passé la frontière soit 31 500 personnes. Depuis cette date, il y a 800 nouvelles familles.

Les Libanais voient d'un mauvais œil l'arrivée de Palestiniens sur leur territoire, ils n'en veulent pas et ne facilitent pas leur accueil. Les Libanais en dessous de 50 ans ne voient pas les Palestiniens comme un danger, ce qui n'est toujours pas le cas pour les plus de 50 ans ; cependant, ils ont tous des idées toutes faites sur les camps.

Mais il n'y a pas de rejet des Palestiniens qui arrivent. La responsable de Najdeh nous dit que les Palestiniens qui arrivent de Syrie sont étonnés des conditions de non-vie des Palestiniens du Liban alors qu'en Syrie ils arrivent à avoir des postes dans la fonction publique. La plupart, qui avaient du travail en Syrie, ne comprennent pas ce qui leur arrive et ce que vivent les Palestiniens dans les camps au Liban. Ils leur disent : « Mais comment pouvez vous vivre dans des conditions pareilles ? », « Comment pouvez vous vivre sans travailler ? ». En décembre, chaque famille a reçu une aide de 130\$, en février également avec un supplément de 20\$ par enfant. L'UNRWA a du ouvrir des écoles à la mi-journée.

11 camps accueillent une population de 239 000 personnes (7 881 familles),.

Il y a aussi des réfugiés qui se retrouvent par petits groupes dans la Beeka dans des logements de fortune : location de garages, de tentes... On cite un petit logement d'une chambre avec coin-cuisine loué 350\$. Certains, qui arrivent avec des moyens, sont dans des locations touristiques tant qu'ils peuvent payer.

Comment font-ils dans les camps ?

Les ONG se coordonnent et distribuent selon leurs moyens. Il y a aussi le Secours islamique. Ils mènent des actions collectives dans les domaines de la santé, de l'hygiène, de l'accès à l'eau. Quand les personnes arrivent, on leur donne des vivres et un petit équipement. Aux enfants, on donne ce qui est indispensable pour qu'ils puissent aller à l'école. L'aide vient majoritairement de l'OLP et de l'ONG danoise DRC (Danish Refugee Council), rien des pays du Golfe si ce n'est à travers les organisations islamiques. Il y a 120 enfants accueillis dans les jardins d'enfants de Najdeh.

Malgré cette situation d'urgence, nous avons été impressionnés par le calme, la disponibilité et la responsabilité des Palestiniens dans les 2 grands camps de Beyrouth.

L'association Najdeh inclut dans ses programmes, dans les jardins d'enfants et dans les activités de formation, un maximum de ces réfugiés venus de Syrie ; mais jusqu'où pourront-ils aller s'ils ne reçoivent pas d'aide suffisante et si la situation perdure ?

Les responsables de Najdeh nous redisent combien il est important de mettre en lumière la situation particulière des réfugiés Palestiniens du Liban qui restent sans droits et qui sont oubliés dans toutes les perspectives des négociations.

Yves Quétin

Mahmoud Sarsak défend la cause du football palestinien

Le Monde - Article paru dans l'édition du 07 avril 2013

(PRESQUE) PLUS PERSONNE N'EN PARLE

Ancien joueur de l'équipe nationale, ce jeune Gazaoui de 26 ans avait mené une grève de la faim de trois mois, en 2012, pour protester contre son incarcération arbitraire par Israël. Une épreuve qui a ruiné sa carrière sportive

Il rêvait de se faire connaître par ses dribbles et ses tirs en pleine lucarne. Mais c'est par un autre genre d'exploit que le joueur de football palestinien Mahmoud Sarsak a capturé l'attention du public. En juillet 2012, au prix d'une grève de la faim de quatre-vingt-dix jours, le milieu-de-terrain, qui était emprisonné en Israël depuis trois ans sans procès, a arraché sa liberté à ses geôliers. De peur qu'il ne vienne à décéder derrière les barreaux et sous la pression d'une campagne de protestation internationale, à laquelle la Fédération internationale de football (FIFA) et l'Union des associations européennes de football (UEFA) avaient fini par se rallier, l'Etat juif s'était résolu à le renvoyer dans la bande de Gaza.

Aujourd'hui âgé de 26 ans, Mahmoud Sarsak n'ose plus vraiment rêver de ballon rond. Ses trois mois de diète, qui lui ont fait perdre la bagatelle de 36 kg, et les mauvais traitements endurés en prison, qu'il qualifie de « torture », ont laissé des séquelles. Bien que traité pendant sept mois d'affilée dans des cliniques au Qatar puis en Tunisie, le jeune homme n'a pas retrouvé le tonus, qui, associé à son agilité balle au pied, avait fait de lui l'un des espoirs du football palestinien. « *Mon premier match après ma libération date d'il y a un mois, explique-t-il, dans un café de Paris, où il est venu plaider la cause du sport palestinien. Je n'ai pu jouer que la première mi-temps. J'étais épuisé, avec de terribles douleurs musculaires. C'était horrible.* »

Des stades bombardés par Israël

Un autre obstacle à la relance de sa carrière est l'état désastreux des stades de football dans la bande de Gaza. Durant la mini-guerre du mois de novembre 2012, qui a fait une centaine de morts côté palestinien, de nombreuses infrastructures ont été bombardées par l'aviation israélienne. C'est le cas du stade Yarmouk, l'un des plus grands de Gaza, dont la pelouse a été éventrée, et du Shebab Falestin, un autre club, dont les locaux, qui hébergeaient le comité paralympique palestinien, ont été détruits. « *La FIFA s'est engagée à réhabiliter ces terrains, mais pour l'instant, aucune aide ne nous est parvenue* », soupire Mahmoud, en montrant des clichés des stades, avant et après l'offensive israélienne.

D'abord membre de l'équipe nationale junior, puis de la formation olympique, le jeune Gazaoui a joué à deux reprises dans le onze palestinien, contre l'Irak et la Chine. C'était en 2006, avant que le Hamas ne s'empare du pouvoir dans la bande côtière et qu'Israël, en représailles, ne décide de la couper du reste du monde. Incapable, à partir de cette date, d'honorer ses sélections, le joueur pensait sa carrière nationale terminée. Mais en juillet 2009, un permis inespéré lui avait été délivré pour se rendre en Cisjordanie, où le club de Balata, l'un des meilleurs du championnat, envisageait de le recruter.

Etait-ce un piège des services de sécurité israéliens, qui le soupçonnaient alors d'appartenir au Djihad islamique, un groupe armé ? A son arrivée au terminal d'Erez, le point de passage entre Gaza et Israël, Mahmoud Sarsak avait été arrêté. Faute d'être en mesure d'étayer leurs allégations, les autorités israéliennes l'avaient placé en détention administrative. Une procédure d'exception, qui permet d'incarcérer un simple suspect, pour des périodes de trois mois renouvelables indéfiniment, sans avoir à prononcer de charges.

Libre aujourd'hui, Mahmoud Sarsak a décidé de mettre son énergie au service du sport palestinien. Dans l'incapacité de défendre les couleurs de son pays sur une pelouse, il se bat pour celui-ci dans les médias et sur le terrain. Après Paris, il était attendu en Espagne et en Norvège, et il projette de se rendre à Londres en mai, à l'occasion du congrès de l'UEFA. Dans son collimateur et celui des organisations pro palestiniennes qui l'accueillent : la coupe d'Europe de football des moins de 21 ans, qui doit se tenir au mois de juin en Israël. « *Comment est-ce possible que l'UEFA ait attribué cette compétition à un pays qui bombarde les stades de son voisin ?*, s'indigne Mahmoud Sarsak. *Moi je suis sorti de prison, mais d'autres joueurs de l'équipe nationale y croupissent encore, comme Omar Abu Rweis et Mohamed Nimr.* » Malgré un planning chargé, l'apprenti militant s'efforce d'entretenir sa passion originelle : mardi 2 avril, il a suivi le choc PSG-Barcelone depuis les tribunes du Parc des Princes.

Benjamin Barthe

La Voix du Nord a publié également un article en ce sens.



Question écrite de M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)
au ministre des Affaires Étrangères - le 19/03/2013

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'action de la France en faveur de la libération de prisonniers palestiniens et du respect des engagements internationaux d'Israël. Le sort des prisonniers palestiniens occupe l'actualité : la mort le 23 février d'Arafat Djaradat, à la suite de dix jours d'interrogatoire par les services secrets israéliens, fait écho à la situation critique dans laquelle se trouvent quatre prisonniers en grève de la faim depuis plusieurs mois (dont un depuis plus de 200 jours). Libérés en octobre 2011 dans le cadre de l'accord avec le Hamas, Ayman Sharawna et Samer Issawi ont été arrêtés à nouveau grâce aux modifications des lois militaires permettant à l'armée israélienne, sous le moindre prétexte, de réincarcérer tout prisonnier libéré jusqu'à ce qu'il ait accompli la totalité de sa sentence originale. Jafar Azzedine et Tareq Qa'adan dénoncent pour leur part le système de détention administrative qui les maintient en prison sans preuve ni procès aussi longtemps que le souhaiteront les autorités israéliennes, en violation des conventions internationales ratifiées par Israël. Dans la réponse publiée au *Journal officiel* le 25 décembre 2012 à la question n° 12033, le Gouvernement indique que « la France suit avec attention la situation de l'ensemble des prisonniers palestiniens détenus en Israël », que « la France est particulièrement préoccupée par la détention de représentants politiques palestiniens, dont certains n'ont toujours pas fait l'objet d'un jugement » et que la « France a appelé à plusieurs reprises le gouvernement israélien à respecter ses engagements internationaux ». La détention des prisonniers doit être conforme aux obligations prévues par les conventions internationales, notamment dans le domaine du droit international et des droits de l'Homme. La détention administrative utilisée à des fins punitives viole les articles 42 et 78 de la IV^e convention de Genève qui exigent que le placement en détention soit une mesure « absolument nécessaire » justifiée par d'« impérieuses raisons de sécurité ». Par ailleurs elle interdit à toute puissance occupante de transférer de force ou de déporter des personnes hors d'un territoire occupé. À cet égard, la détention administrative des prisonniers palestiniens dans des prisons israéliennes contrevient aux dispositions de cette IV^e Convention. Devant la poursuite des pratiques illégales israéliennes, il lui demande d'agir pour imposer à ce pays le respect des conventions internationales, ce qui passe par une condamnation sans équivoque. Il lui demande également si la France compte mener une action urgente pour la libération des quatre Palestiniens cités, qui sont en danger de mort.

Réponse de Monsieur Laurent Fabius, ministre des Affaires Étrangères le 09/04/2013

Le 18 février dernier, la France a exprimé publiquement sa préoccupation s'agissant de la situation des prisonniers palestiniens en grève de la faim, notamment de ceux placés en détention administrative en Israël. Alors que l'état de santé de certains d'entre eux s'était très sérieusement dégradé, la France avait alors appelé les autorités israéliennes à être sensibles au risque d'une issue tragique et à prendre d'urgence les mesures appropriées. Depuis cette date, trois des quatre prisonniers palestiniens ont interrompu leur grève de la faim : Ayman Sharawna a été libéré par les autorités israéliennes en contrepartie d'un engagement de sa part à demeurer à Gaza pour une période d'au moins dix ans, tandis que Jafar Azzedine et Tareq Qa'adan ont suspendu leur grève de la faim suite à une décision judiciaire ayant décidé leur remise en liberté à l'issue de leur période de détention administrative. Seul Samer Issawi, dont la France continue à suivre le cas avec la plus grande attention, demeure actuellement en grève de la faim. S'agissant plus particulièrement du cas d'Arafat Jaradat, la France souhaite que toute la lumière soit faite sur les conditions de son décès, survenu le 23 février dernier. La France a déjà, à plusieurs reprises, tant à titre national qu'avec ses partenaires européens, appelé les autorités israéliennes au respect de leurs obligations internationales vis-à-vis des détenus palestiniens, notamment dans le domaine du droit international, des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Elle a rappelé que la détention administrative devait rester une mesure d'exception, d'une durée limitée, et s'effectuer dans le respect des garanties fondamentales, en particulier des droits de la défense du détenu et du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable. La France continuera à évoquer régulièrement la situation des détenus palestiniens avec les autorités israéliennes au cours de contacts politiques ou diplomatiques et de rappeler son attachement à la mise en oeuvre de l'accord entre autorités pénitentiaires et prisonniers conclu au mois de mai 2012.

Samedi 27 avril , à 19h15, station « 4 Cantons » à Villeneuve d'Ascq : Action BDS contre l'Euro-Espoirs en Israël en juin 2013 >>
Mercredi 1^{er} mai , de 10 à 17h, village associatif, place du théâtre à Arras : Salon du livre « Colères du présent » avec stand AFPS 59/62 >>
Mercredi 1^{er} mai , à 10h30, Porte des Postes à Lille : Manifestation avec « Cortège Palestine » >>
Mercredi 8 mai , à 14h30 à Bruxelles : Assemblée générale Dexia >>
Mercredi 8 et jeudi 9 mai , parc de la glissoire à Avion : Fête de l' « Humain d'abord » avec stand AFPS 59/62 >> Jeudi 9 mai à 11h30 : débat avec l'ambassadeur de Palestine sur le stand de la JC62
Samedi 11 mai , à 14h près de la tour de contrôle à Liège Bierset : Rassemblement devant le siège de la société israélienne CAL-LACHS >> À l'initiative de l' Association Belgo-Palestinienne section de Liège
Samedi 11 mai , à 19h, salle Masqueliez, 167 rue Jules Guesde à Villeneuve d'Ascq : Gala interculturel à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'ATNF (Association des Tunisiens du Nord de la France)
Samedi 18 mai , salle « Agora » à la MRES de Lille : Assemblée générale de l'AFPS 59/62
Samedi 1^{er} et dimanche 2 juin , à Saint-Denis : Congrès ordinaire de l'AFPS

Assemblée Générale de l'AFPS Nord-Pas de Calais le 18 mai 2013

Notre association tiendra son assemblée Générale le samedi 18 mai après-midi, à partir de 15 heures, à la MRES à Lille.

Seront débattus les rapports d'activité et d'orientation de l'Association, comme le renouvellement de ses responsables. Cette assemblée générale se tiendra deux semaines avant le congrès national de l'AFPS qui fixera son orientation pour deux ans. Nous avons commencé l'examen des documents nationaux lors du CA du 20 avril (voir compte rendu). Ce travail se poursuivra le 11 mai, lors d'un nouveau CA. C'est donc un travail approfondi qui est entrepris sur les grands enjeux permettant d'avancer réellement vers l'application des droits nationaux du peuple palestinien et en finir avec l'impunité israélienne. Nécessairement nous reviendrons sur la question du boycott, des sanctions, de nos partenariats, de notre capacité de peser en France, en Europe et dans le monde face à l'occupant israélien.

Vous recevrez par courrier les documents en vue de cette AG (invitation, candidature au CA, pouvoirs). Les rapports seront remis au cours de l'AG. Les documents nationaux sont envoyés par mail à tous les adhérents, et sous forme papier aux adhérents qui le souhaitent.

Jean-François Larosière, Président de l'AFPS Nord-Pas de Calais

EURO ESPOIRS 2013 : CARTON ROUGE POUR ISRAËL !

« *Je vais peser de tout mon poids pour mettre un terme à la souffrance du joueur palestinien, notamment au football* »

Déclaration du Président de l'UEFA, Michel Platini, en 2010.

Mr PLATINI, LA SITUATION EMPIRE, AGISSEZ !

Le championnat Euro Espoirs 2013 des moins de 21 ans, organisé par l'Union des Associations Européennes de Football, doit avoir lieu au mois de juin en Israël. Peut-on imaginer qu'un pays qui viole, délibérément, la Charte sportive, son idéal et ses valeurs, puisse recevoir cette compétition sportive européenne ?

En Israël, le racisme gangrène le monde sportif et tout particulièrement celui du football. Le cri «**mort aux Arabes**» n'est pas seulement lancé par des supporters d'extrême-droite mais est devenu une banalité dans les stades. Il s'est même propagé au-delà de ceux-ci et des ratonnades ont lieu en pleine ville !!

Ainsi, le grand footballeur palestinien d'Israël **Abbas Suan** subit de multiples insultes racistes. En 2005, il échappe de peu à une bande de supporters du Beitar Jérusalem bien décidés à le passer à tabac. **Il est de notoriété publique que le club Beitar Jérusalem s'interdit formellement de recruter des joueurs arabes.** Pourtant, il accueillera des matchs de l'UEFA !

Le 10 novembre 2012, l'armée israélienne a bombardé un terrain de sport à Gaza, provoquant la mort d'enfants qui jouaient au football : Mohamed Harara et Ahmed Harara (16 et 17 ans), Matar Rahman et Ahmed Al Dirdissawi (18 ans). De plus, depuis février 2012, les deux joueurs de football de l'équipe palestinienne d'Al Amari, Omar Rowis, 23 ans et Mohammed Nemer, 22 ans, sont toujours emprisonnés en Israël sans procès ni jugement.

Mahmoud Sarsak, footballeur de l'équipe nationale palestinienne, est arrêté par les israéliens en 2009, alors qu'il rejoignait son club ; il est jeté en prison sans motif, sans procès, sans aucun jugement. Il y sera torturé et restera pendant 3 ans dans les geôles de l'occupation israélienne. S'il est libre aujourd'hui, c'est grâce à ses 92 jours de grève de la faim et au soutien du monde du football.

Alors, allons-nous laisser faire ? Laisserons-nous l'Etat d'Israël accueillir une compétition européenne, alors qu'il occupe militairement l'État de Palestine récemment admis à l'ONU, colonise la Palestine depuis plus de 60 ans, maintient un blocus à Gaza, bombarde la population palestinienne, emprisonne et torture femmes et enfants, entrave le sport palestinien et bombarde les stades palestiniens ?

Avec Eric Cantona, Frédéric Kanoute et de nombreux footballeurs, disons à Mr Platini :

COLONIALISME, RACISME : HORS JEU !
SIFFLONS LA FIN DE L'OCCUPATION !
EURO ESPOIRS 2013 : OUI ! EN ISRAËL : NON !

Lettre-pétition adressée à : Michel Platini – Président de l'UEFA

Revenez sur votre décision d'organiser l'Euro Espoirs 2013 en Israël.

L'UEFA a choisi Israël pour accueillir l'Euro Espoirs 2013. Nous vous demandons de revenir sur cette décision pour montrer à Israël que la morale et l'éthique sportive ne peuvent tolérer les violations du droit provoquées par l'Etat d'Israël.

Israël empêche le football palestinien de se développer. Le joueur Mohammed Nemer Sadi, évoluant en ligue de football, et le gardien de but Omar Khaled Abou Omar Rowis, arrêtés en février 2013, sont toujours en prison sans procès ni jugement. Pendant l'attaque d'Israël contre Gaza en 2008-2009, les joueurs de football, Ayman Alkurd Shadi Sbakhe et Wajeh Moshate, ont été tués comme plus de 1400 autres Palestiniens, et le stade national de Rafah a été détruit une seconde fois.

La ségrégation et l'oppression n'ont pas leur place dans le football, la tenue en Israël de tournois aussi prestigieux n'est pas permise !

L'histoire a montré, du temps de l'apartheid en Afrique du Sud, que le boycott sportif était une arme non violente pour combattre le racisme et les injustices : la Fédération Sud-Africaine avait ainsi été exclue de la FIFA en 1976.

Cordialement,

retourner vos signatures à : AFPS 59-62 M.R.E.S., 23 rue Gosselet - 59 000 Lille





**Association France Palestine Solidarité
Nord Pas-de-Calais
Comité de soutien au peuple palestinien**

MRES - 23 rue Gosselet
59000 - LILLE

Mail : contact@nord-palestine.org

Site : www.nord-palestine.org

COTISATION ANNEE 2013

Vous avez fait confiance à notre association l'année dernière ce dont nous vous remercions. Plus que jamais les Palestiniens ont besoin de votre soutien et nous souhaitons continuer à compter sur vous. Nous vous demandons donc de renouveler votre adhésion en 2013.

Le barème des cotisations est basé sur les revenus de l'adhérent, dans le but de faire baisser la cotisation des plus modestes. Les tranches sont fixées en fonction des revenus du foyer. Vous trouverez donc ci-dessous un bulletin à remplir et à nous adresser à l'adresse qui figure dans l'entête.

Nom : Prénom

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. personnel : Tél. mobile :

E-mail :@.....

Profession :

Année de naissance :

	<u>Tranche</u>	<u>Revenus mensuels adhérent</u>	<u>Cotisation annuelle</u>
1		Inférieurs à 500 € /mois :	10 €
2		De 500 à 1 000 € /mois :	25 €
3		De 1 000 à 1 500 €/mois :	40 €
4		De 1 500 à 2 000 €/mois :	55 €
5		De 2 000 à 2 500 €/mois :	70 €
6		De 2 500 à 3 000 €/mois :	85 €
7		De 3 000 à 3 500 €/mois :	100 €
8		Supérieurs à 3 500 € /mois :	120 €

○ Je cotise dans la tranche n°..... soit€

Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et notre lettre électronique d'infos mensuelle.

@ N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @

○ Je soutien les activités de l'AFPS et verse la somme de €.

○ J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de €

(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don.)

○ Je verse la somme totale de€

Chèques à l'ordre de l' AFPS Nord Pas-de-Calais

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel.